

SAINT-THURIEN, le 19 mars 2024

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Jeudi 4 avril 2024 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Compte de gestion 2023
- 2°) Compte administratif 2023,
- 3°) Affectation du résultat 2023,
- 4°) Examen des demandes de subvention 2024,
- 5°) Forfait scolaire à l'école Diwan,
- 6°) Fixation des taux d'imposition 2024,
- 7°) Budget primitif 2024,
- 8°) Instauration du télétravail,
- 9°) Admissions en non-valeur,
- 10°) Dissolution du SIMIF – approbation des conditions de sa liquidation,
- 11°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 4 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf mars, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Francine TAMIC et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Bruno JAFFRE (a donné pouvoir à Françoise GOLIES), Cédric JAULNEAU (a donné pouvoir à Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE), Stéphane POIRIER (a donné pouvoir à Francine TAMIC), Laurent MINTEC (a donné pouvoir à Christine KERDRAON) et Elodie PEINTUREAU (a donné pouvoir à Guillaume LOUVET).

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20240204

Objet : Subventions 2024

Après examen des demandes de subventions présentées, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'avis des membres de la commission de finances, après en avoir délibéré, par 13 voix « pour », hors la présence des conseillers municipaux ayant des fonctions au sein du bureau de certaines associations, décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

- ADMR Ellé-Isole TREMEVEN	1 695.00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers SAINT-THURIEN	200.00 €
- Amicale du 3 ^{ème} Age SAINT-THURIEN	570.00 €
- Amicale Laïque SAINT-THURIEN	1 339.00 €
- Association des Parents d'Elèves SAINT-THURIEN	1 089.00 €
- Comité de Jumelage SAINT-THURIEN	570.00 €
- Digor'n Nor SAINT-THURIEN	650.00 €
- Section locale UNC-AFN SAINT-THURIEN	330.00 €
- Société de chasse SAINT-THURIEN	500.00 €
- Comité des fêtes SAINT-THURIEN	1 500.00 €
- Groupement des artisans, commerçants, entrepreneurs individuels ST-THURIEN	500.00 €
- Pas par haz'art SAINT-THURIEN	1 150.00 €
- Hentou Coz SANT-TURIAN	900.00 €
- Refuge Ponytopia SAINT-THURIEN	200.00 €
- Club gymnique bannalécois	50,00 €
- Croix-Rouge française – QUIMPERLE	35.00 €
- Solidarité Paysans BRIEC	35.00 €
- Maison Familiale Rurale PLEYBEN	60.00 €
- Espace Musique BANNALEC	10.00 €
- CFA PLOUFRAGAN	60.00 €
- DDEN Secteur de SCAER	60.00 €
- Secours Populaire Rédéné	35.00 €
- IFAC BREST	60.00 €
- Cent pour un toit QUIMPERLE	350.00 €
- Maison Familiale ELLIANT	60.00 €

Fait à SAINT-THURIEN, le 5 avril 2024

Le Maire,

Christine KERDRAON.

